#### COSTA RICA

Date des élections: 7 février 1982

## But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

## Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Costa Rica, l'Assemblée législative, se compose de 57 députés élus pour 4 ans, qui ne sont pas immédiatement rééligibles.

## Système électoral

Sont électeurs, les citoyens du Costa Rica âgés de 18 ans révolus et inscrits sur les listes électorales de leur circonscription, à l'exception des interdits judiciaires et des personnes dont les droits politiques ont été suspendus. Les citoyens naturalisés ne sont autorisés à voter que 12 mois après la date de leur naturalisation.

Bien que les listes électorales soient dressées à l'échelle nationale, les électeurs doivent également s'inscrire dans leur circonscription de domicile et de vote. Le responsable du registre électoral dresse les listes deux mois et 15 jours avant les élections, en tenant compte des modifications enregistrées tout au long de l'année. L'exercice du droit de vote est rendu obligatoire par la Constitution.

Sont éligibles à l'Assemblée législative, les électeurs costa-riciens de naissance ou ayant résidé au Costa Rica au moins 10 ans après leur naturalisation, qui ont atteint l'âge de 21 ans, savent lire et écrire, et jouissent de leurs droits civiques. Ne peuvent pas être élus, le Président de la République ou ses proches, les Ministres, certains hauts magistrats, les hauts fonctionnaires de l'administration provinciale et les responsables d'institutions autonomes en fonction ou ayant cessé de l'être depuis moins de six mois.

Le nombre de députés élus dans chacune des sept provinces du pays est déterminé par le Tribunal électoral suprême en fonction de la population.

Selon la Loi électorale, les élections ont lieu au scrutin de liste, sans possibilité de panachage, avec répartition proportionnelle des sièges calculée en fonction des quotient et sous-quotient électoraux. Le quotient électoral est déterminé en divisant le nombre total de suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à pourvoir; le sous-quotient correspond au nombre total de suffrages valables exprimés en faveur d'un parti qui, bien que n'ayant pas atteint le quotient électoral, recueille un nombre de voix équivalant au moins à 50% de ce quotient.

Des sièges sont attribués aux partis ayant obtenu le quotient requis. Les sièges restant à pourvoir après la première répartition effectuée en fonction du quotient sont répartis entre les partis par ordre décroissant de leurs restes de voix; lors de cette répartition, il est également tenu compte des formations n'ayant pas atteint le sous-quotient dont les suffrages recueillis sont alors considérés comme des restes.

T Costa Rica

En cas de vacance survenant en cours de législature, le Tribunal électoral suprême attribue le siège au premier des «viennent ensuite» de la liste à laquelle appartenait le titulaire.

## Considérations générales et déroulement de la consultation

Aux élections législatives qui eurent lieu le même jour que l'élection présidentielle, le Parti de libération nationale (*Partido de Liberation Nacional-PLU*), d'orientation social-démocrate, obtint 33 sièges, retrouvant ainsi la position dominante au Parlement qu'il avait perdue quatre ans auparavant au profit de l'Opposition unie démocrate-chrétienne (*Unidad Opositora-PUO*) désignée par la suite sous le nom de Coalition unitaire (*Coalition Unidad*); cette coalition était composée du Parti du renouveau démocratique, du Parti républicain caldêroniste, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union populaire.

La campagne électorale fut principalement axée sur l'économie, le candidat PLN à la présidence, M. Luis Alberto Monge Alvarez, promettant de combattre la crise économique qui sévissait dans le pays (dette extérieure, inflation, chômage, etc.) et faisant du «retour à la terre» sa plate-forme électorale qui visait à stimuler la production agricole et à freiner l'exode rural; il envisagea également l'introduction d'un programme d'austérité. M. Rafaël Angel Calderôn Fournier était le candidat de la Coalition unitaire.

Le jour du scrutin, le PLN remporta 57,3% des suffrages présidentiels contre 32,7% pour la Coalition unitaire sortante. Se partagèrent le reste des voix le Mouvement national conservateur (3,7%), le Parti gauchiste du peuple uni (3,2%) et le Parti démocratique Alajuela (DAP), qui ne briguaient que les sièges de député. Au total, 16 partis avaient présenté des candidats aux élections législatives.

M. Monge entra en fonctions le 8 mai 1982 en même temps que son Cabinet de 15 membres dont la composition fut annoncée le 28 février.

## Données statistiques

# 1. Résultais du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée législative

Votants.	, , ,
formation politique	Nombre de sièges
Parti de libération nationale (PLN). Coalition unitaire. Parti du peuple uni (PU). Mouvement national. Parti démocratique Alajuela (DAP).	18 (—9) 4 (+1) 1(+1)*
	57

1200000 ( :

<sup>\*</sup> Aux élections de 1978, les deux sièges restants furent remportés par le Front populaire et l'Union agricole cartaginoise.